



Instance
commune

Compte Rendu du Bureau de l'Instance Commune

Du 8 Juin 2020

L'Instance Commune appelée plus communément « CCGPF » est chargée d'assurer la gestion des activités sociales pour les cheminots actifs et retraités et leurs ayants droit. Cette instance est composée de 33 membres titulaires et de 33 membres suppléants. 4 Organisations Syndicales Représentatives y siègent (CGT, UNSA-Ferroviaire, Sud -Rail et CFTD).

Le Bureau de l'Instance Commune, composé lui de 10 membres, s'est réuni le 8 juin 2020. Il a été abordé les points suivants :

Fonctionnement du bureau

Il a été encore permis que ce bureau se tienne en présentiel et en Visio. La réunion de bureau du 29 juin se fera en présentiel uniquement.

Présentation des tableaux de bords

Le tableau de bord de Novembre 2019 (indicateurs financiers du "CCGPF") est présenté en séance (présentation prévue en décembre mais reportée du fait du mouvement social puis attente mise en place de l'instance).

L'analyse de l'indice des prix INSEE qui a un impact sur les charges est lissé sur l'année (de novembre 2018 à novembre 2019):

- Hausse pour la restauration (+8.2%)
- Forte hausse pour l'hôtellerie (+17%)
- National (+1%)

Le budget est établi en début d'année mais ne correspond pas au cumul réel. Le tableau de bord de décembre donnera les résultats pour l'année 2019.

L'UNSA-Ferroviaire constate que la pension complète remporte plus de succès que les gîtes et le camping. En général, la pension complète est à l'équilibre et les gîtes augmentent. De nos jours, la tendance s'inverse.

Cette situation a déjà été observée l'année précédente et une explication était avancée qui devait être confirmée par l'observation de la tendance 2020.

Compte-tenu de la situation actuelle, cette analyse est impossible.

La secrétaire propose aux membres du bureau de regarder cette tendance afin de décider des prestations sur les années à venir.

En ce qui concerne les bibliothèques, l'UNSA-ferroviaire demande de proposer aux cheminots(es) la location de livres dématérialisés pour liseuses. L'UNSA note que les frais de personnel de ces bibliothèques sont importants (presque 60% des frais).



Instance commune

La secrétaire précise que c'est la commission qui travaillera sur ce sujet et qui fera des propositions. La Secrétaire nous précise que certains CASI n'ont pas commandé leur quota de livres.

Réouverture des structures pour l'été 2020

- Centres de vacances

A ce jour, le protocole sanitaire n'est pas paru.

Des négociations ont eu lieu ce week-end entre les organisateurs de voyages jeunesse et le ministère pour tenter d'obtenir des mesures sanitaires les plus simples possibles. Il est difficile d'assurer le nettoyage de tout ce que touchent les enfants.

Ce protocole devrait être connu demain.

Si les mesures sanitaires envisagées étaient aussi contraignantes que : pas de lit superposé et 4m² par enfant dans les chambres, il ne serait pas possible d'assurer tous les séjours. Le CCGPF pourrait ne faire partir que 2000 enfants par quinzaine pour 3780 places habituellement.

En cas d'impossibilité d'accès à un séjour, d'autres propositions seront faites dans la mesure du possible

Afin de permettre l'accès aux séjours pour le plus grand nombre et pour ne pas léser les plus démunis, le coefficient familial sera le premier critère retenu.

En cas d'égalité, c'est la demande du primo-accédant qui sera retenue.

Les situations particulières seront étudiées attentivement mais sans certitude d'offres pour autant.

La secrétaire pense que des places pourraient se libérer chez les primo-accédants du fait de la crainte du COVID-19 venant s'ajouter au stress des parents lors du premier séjour de leur enfant.

La confirmation de l'interdiction des séjours à l'étranger est officielle. Malgré une réouverture progressive des frontières, il n'est pas possible d'assurer ces séjours.

- Maisons familiales

Les mesures sanitaires seront respectées et les structures ont été aménagées en fonction.

En ce qui concerne la pension complète, compte-tenu du protocole sanitaire, seul 50% environ des pensions seraient honorées.

De ce fait, la possibilité de faire 2 services à table midi et soir est étudiée pour permettre de couvrir jusqu'à 90% des demandes pour ce type de séjour.

Quant aux gîtes, il n'y a pas de précisions et alertes particulières.

Une particularité est à signaler sur l'accès à la piscine à la suite de la limitation du nombre de personnes présentes en même temps.

La faisabilité est en cours d'étude (pages horaires à définir par secteur, inscriptions,...).



Instance commune



La contrainte liée aux mesures sanitaires aura pour conséquences une surcharge de travail pour le personnel des structures.

Les moyens seront donnés autant que de nécessité pour assurer la sécurité des salariés et des vacanciers. Les besoins notamment en personnel de collectivité et d'encadrement des enfants pourraient être plus importants alors même que la fréquentation sera moindre.

Le personnel sera adapté en conséquence et aura les équipements de protection nécessaires. Il sera également sensibilisé voire formé aux risques liés au COVID-19. La secrétaire pense que ce type de poste (personne de collectivité) sera en augmentation car les effectifs devront être adaptés aux mesures sanitaires en vigueur.

Le Plan de Transport Adapté permettra l'acheminement pour les séjours.

Au sujet de l'accueil en gare des groupes d'enfants, la secrétaire avait adressé un courrier à Jean Robert Jaubert (Responsable RS du Groupe). A date, elle n'a pas eu de retour.

Divers

Erratum : la désignation des 4 membres CSSCT concerne les titulaires et suppléants et non uniquement les titulaires comme indiqué lors du dernier bureau.

Cette désignation sera mise à l'ordre du jour avec François NOGUE (DRH du Groupe) et au vote de la plénière du 9 juillet.

En ce qui concerne la plénière prévue le 23 septembre, elle devrait être reportée à cause du séminaire des DRH prévu à cette même date. Chaque Organisation Syndicale est invitée à regarder son agenda afin de "caler" une nouvelle date qui convienne à tous.

Au sujet de l'activité des salariés de l'Instance Commune, le chômage partiel est maintenu pour les situations liées aux gardes d'enfants (certificat demandé) ou pour les parents isolés et les personnes vulnérables.

La mise en place des séjours sollicite énormément le personnel à qui il est demandé le plus de présence possible.

Sur le mois de juin, le télétravail reste possible quelques jours par semaine afin de minimiser les risques tout en préservant le collectif.

Vos contacts

Hélène LE SAINT	lesaint.h@unsa-ferroviaire.org	06.34.39.75.88
Nadine BERTIN	bertin.n@unsa-ferroviaire.org	06.27.36.43.41
Christophe THETIER	thetier.c@unsa-ferroviaire.org	06.15.32.68.17

Si le protocole sanitaire est connu, un bureau se tiendra le 15 juin 2020.

Prochain bureau le 29 juin 2020